



EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune de LA MARTRE  
*Séance du 24 février 2025*

*L'an deux mille vingt-cinq et le vingt quatre février à dix-neuf heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Raymonde CARLETTI, Maire.*

Nombres de membres

Afférents au C.M. : 10 Présents : Mmes BOYER M. - GUILLORET L. - MOUNIER L. - MM. BONNET D. -  
En exercice : 10 BRUN J.-R. - GOUYE G.-L. - HENRY G. - REBUFFEL D.  
qui ont pris part à  
la délibération : 9 Absent : M. MIVIELLE J.C.

**Objet de la délibération 25-01**

*Convention avec le CCAS de Draguignan dans le cadre du CLIC*

**Le Maire** rappelle à l'Assemblée que le Centre Local d'Information et de Coordination est un service destiné aux personnes de plus de 60 ans, les personnes en situation de handicap, leur famille, leur entourage et aux professionnels chargés de leur accompagnement, géré par le Centre Communal d'Action Sociale de Draguignan.

**Elle** précise que la convention de partenariat doit être renouvelée, afin de maintenir le service rendu.

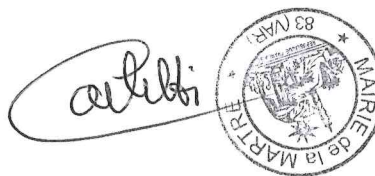
**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré :

- ✓ **Approuve** le renouvellement de la convention de partenariat avec le CCAS de Draguignan, dans le cadre du CLIC ;
- ✓ **Mandate** le Maire pour la signer.

*Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,*

Pour copie conforme,

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 3 MAR. 2025  
et publication ou notification  
du 3 MAR. 2025









## PLAN DE FINANCEMENT

|              | MONTANT DU PROJET        | FINANCEMENT   |
|--------------|--------------------------|---|
| Travaux      | 368 000.00 € H.T.        | DETR (45.53%) : 167 566.05 €<br>Région (34.47%) : 126 833.00 €<br>Emprunt/ autofinancement :<br>73 600.95 € |
| <b>TOTAL</b> | <b>368 000.00 € H.T.</b> | <b>368 000.00 €</b>   |